

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1904-1905.

COMMISSION DES PÉTITIONS

FEUILLETON N° 2.

(3 FÉVRIER 1905.)

PÉTITION SUR LAQUELLE UN RAPPORT A ÉTÉ DÉPOSÉ.

M. COLFS, *rapporteur*.

Numéro
du registre des
pétitions.

1846.

Par pétition datée de Menin, le 5 novembre 1904, M. Paulsen, ouvrier de fabrique, à Mouscron, prie la Chambre d'ajouter une sanction pénale à l'article 173, § 6, du Code électoral, prohibant d'admettre au vote les personnes non inscrites sur les listes électorales et non munies d'une décision de l'autorité compétente constatant qu'elles ont droit de voter dans la section.

CONCLUSIONS DU RAPPORT (*Annales parlementaires*, p. 553) :

Renvoi à M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.